



## Réunion régionale Afrique

Gaborone, Botswana

Lundi 8 octobre 2018

### Titre des sessions

6. Points de vue des parties prenantes sur le sommet UA-UE tenu les 29 et 30 novembre 2017
7. Tables rondes : Bilan du sommet UA-UE concernant les questions spécifiques abordées – principaux résultats, implications et recommandations

### Objectif(s) :

Ces deux sessions feront le point sur le dernier sommet tenu entre l'Union africaine et l'Union européenne en 2017, notamment sur les parties prenantes qui y étaient présentes et ce qui s'y est passé, ainsi que sur les principales questions qui y ont été abordées et les conclusions formulées (Déclaration du sommet<sup>1</sup>). Dans le cadre de la session 6, les intervenants présenteront les points de vue des membres qu'ils représentent en mettant l'accent sur les principaux résultats du sommet et le suivi réalisé depuis cette rencontre. Cette table ronde servira d'introduction aux discussions thématiques en petits groupes de la session 7, qui viseront à formuler des recommandations et à identifier les meilleures pratiques pour intégrer les points de vue des parties prenantes dans les travaux relatifs au futur accord de partenariat ACP-UE dans le cadre de l'après-Cotonou.

### Résultats attendus

- Renforcement des connaissances des participants sur le partenariat entre l'Afrique et l'UE, en particulier ses processus et résultats
- Discussions sur les implications de la Déclaration du sommet
- Formulation de recommandations spécifiques sur les questions liées à la jeunesse, à la paix et à la sécurité, à la migration et à la mobilité, et à la gouvernance
- Échanges constructifs visant à formuler des recommandations et à identifier les meilleures pratiques pour intégrer les points de vue des parties prenantes dans les travaux relatifs au futur accord de partenariat ACP-UE dans le cadre de l'après-Cotonou.

### Contexte

<sup>1</sup> [https://au.int/sites/default/files/pressreleases/33573-pr-sc21052\\_f\\_-\\_final\\_decl\\_5th\\_au-eu\\_summit.pdf](https://au.int/sites/default/files/pressreleases/33573-pr-sc21052_f_-_final_decl_5th_au-eu_summit.pdf)



Le partenariat Afrique-UE<sup>2</sup> est le cadre politique qui régit les relations entre l'Union européenne et le continent africain. Il complète les cadres de coopération existants et englobe les canaux de coopération établis aux niveaux local, national et régional en Afrique. Le partenariat Afrique-UE a été institué en 2000 lors du premier sommet tenu entre l'Afrique et l'UE au Caire. Il est guidé par la Stratégie commune UE-Afrique (SCUA)<sup>3</sup>, qui a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors du deuxième sommet UE-Afrique tenu à Lisbonne en 2007. La SCUA entend aller au-delà d'une relation donateur/bénéficiaire en privilégiant une coopération sur le long terme qui repose sur des intérêts mutuels et complémentaires identifiés conjointement, ainsi que sur les principes d'appropriation, de partenariat et de solidarité.

L'avenir du partenariat Afrique-UE est inextricablement lié à l'accord « post-Cotonou », qui devrait régir les relations entre l'UE, ses États membres et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique après 2020. Les discussions sur les résultats et les implications du sommet UA-UE de 2017 devraient donc être menées en adoptant une approche résolument tournée vers l'avenir et tenant compte de ce contexte.



Le partenariat inclut l'ensemble des principales parties prenantes, la société civile et le secteur privé étant notamment reconnus comme des acteurs à part entière de l'approche « centrée sur les personnes ». Avant la tenue du 5<sup>e</sup> sommet UA-UE à Abidjan en novembre 2017, un « forum de la société civile » a été organisé et a donné lieu à une déclaration à l'attention des chefs d'État et de gouvernement des deux continents<sup>4</sup>. De leur côté, les gouvernements locaux ont organisé le premier Forum des gouvernements locaux et régionaux Afrique-Europe, une initiative réunissant l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis - Afrique, le Conseil des Communes et Régions d'Europe et PLATFORMA, afin d'échanger leurs points de vue. Ce forum a lui aussi débouché sur la publication

<sup>2</sup> Pour obtenir de plus amples informations sur le fonctionnement du partenariat et sur les acteurs impliqués, veuillez consulter la page <https://www.africa-eu-partnership.org/fr/propos/comment-fonctionne-t-il>

<sup>3</sup> [https://ec.europa.eu/europeaid/regions/africa/continental-cooperation/joint-africa-eu-strategy\\_en](https://ec.europa.eu/europeaid/regions/africa/continental-cooperation/joint-africa-eu-strategy_en)

<sup>4</sup> Forum de la société civile Afrique-UE, organisé à Tunis en juillet 2017. Voir déclaration à l'adresse <http://www.consilium.europa.eu/media/23521/africa-eu-cso-declaration.pdf>



## Policy Forum on Development

d'une déclaration<sup>5</sup>. Cependant, ni la société civile ni les représentants des autorités locales n'ont eu la possibilité de prendre la parole lors du sommet proprement dit.

Lors du sommet UA-UE, les dirigeants des deux continents ont adopté une déclaration conjointe définissant des priorités communes pour le partenariat Afrique-UE dans quatre domaines stratégiques :

- **Investir dans le capital humain – éducation, science, technologie et développement des compétences**
  - Importance de la jeunesse : 60 % de la population africaine a moins de 25 ans, d'où la nécessité d'intensifier les efforts dans les domaines de l'éducation et du développement des compétences.
- **Renforcer la résilience, la paix, la sécurité et la gouvernance**
  - Le partenariat soutient une plate-forme de coopération entre les Nations Unies, l'Union européenne, l'Union africaine et d'autres partenaires pour garantir la paix et la sécurité et appuyer l'objectif de l'Agenda 2063 de l'Afrique visant à mettre en place une Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) pleinement fonctionnelle et opérationnelle.<sup>6</sup>
  - La déclaration reconnaît explicitement le rôle des gouvernements locaux et la nécessité de renforcer leurs capacités et leur coordination.
- **Mobiliser des investissements pour une transformation structurelle de l'Afrique**
  - Engagement à attirer et à promouvoir des investissements et des capitaux publics et privés responsables et durables, à investir dans les infrastructures numériques et à établir un dialogue structuré avec le secteur privé européen et africain. Le Plan d'investissement extérieur de l'UE devrait permettre de mobiliser 44 milliards d'euros d'investissements en Afrique d'ici 2020, ce qui contribuera à la création d'emplois pour les jeunes sur le continent africain.
- **Mobilité et migration**
  - Engagement des gouvernements à s'attaquer aux causes profondes de la migration et à respecter la déclaration des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants en tant que cadres mondiaux.
  - Bien que seules 20 % des personnes migrant vers l'Europe soient d'origine africaine, il y a encore trop d'Africains fuyant la guerre, la persécution et la pauvreté qui perdent la vie dans des traversées risquées pour rejoindre l'Europe. En reconnaissance des liens entre les problèmes posés par la migration (la majorité des migrants africains sont accueillis dans des pays africains), cette question a fait l'objet de multiples dialogues.<sup>7</sup> Les signataires de la

<sup>5</sup> <https://uclga.africa-newsroom.com/press/leaders-of-local-and-regional-governments-of-africa-and-europe-send-a-strong-message-to-the-5th-aeue-summit-in-abidjan-on-29-and-30-november-2017>

<sup>6</sup> Le rapport de Paul Kagame intitulé « L'impératif de renforcer notre Union » et le rapport de Donald Kaberuka intitulé « Assurer un financement prévisible et durable pour la paix en Afrique » sont des étapes importantes pour ce processus.

<sup>7</sup> Processus de la SCUA, de Rabat et de Khartoum, Plan d'action conjoint de La Valette et Initiative Corne de l'Afrique de l'UA sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants.



déclaration s'engagent à développer un cadre commun pour renforcer le dialogue continental.

Certains des engagements mentionnés ci-dessus ont été détaillés dans une communication relative à une « nouvelle Alliance Afrique-Europe pour des investissements et des emplois durables : hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur », publiée le 12 septembre 2018.

### Programme des sessions

- **Session 6** - Différents membres présenteront leurs points de vue sur le sommet UA-UE, en particulier en ce qui concerne le processus pour y parvenir, les négociations et ce qui s'est passé depuis. Les interventions porteront notamment sur les questions suivantes : le bilan du sommet est-il positif en termes d'engagements communs et d'objectifs à atteindre ? La participation et la représentation de chaque secteur ont-elles été importantes ? Le partenariat a-t-il impliqué de multiples acteurs dans la réalisation des objectifs définis depuis la tenue du sommet ? Quelles sont les aspects qui n'ont pas été abordés lors du sommet et qui nous aideraient à atteindre nos objectifs communs en matière de développement ? Quelles questions devraient davantage être prises en considération dans le processus post-Cotonou et de quelle manière ?
- **Session 7** - Des discussions seront menées en petits groupes de travail où les participants partageront des idées sur ce qui doit être fait ou amélioré afin de renforcer certains domaines d'actualité (jeunesse, paix, migration et gouvernance) et impliquer davantage l'ensemble des acteurs concernés dans le futur accord de partenariat entre l'UE et l'Afrique. Les discussions seront guidées par un expert principal sur chaque sujet.

### Méthodologie

Session 6 : Table ronde participative animée par un modérateur avec des questions clés posées aux intervenants au sujet du sommet et des discussions en plénière.

Session 7 : Après la table ronde et les discussions en plénière, les participants rejoindront l'un des quatre groupes de travail, où des experts guideront les échanges sur chaque sujet abordé.

- a) L'expert fera une courte introduction sur la table ronde qui vient de se tenir. Le modérateur et le rapporteur seront identifiés et présentés.
- b) Durant 5 minutes, chaque participant écrit sur une feuille de papier ses idées principales concernant le point 1 : qu'est-ce qui fonctionne et quels sont les aspects qui n'ont pas été pris en compte ?



## Policy Forum on Development

- c) Répartition des participants dans des sous-groupes (4 groupes comprenant 5 personnes au maximum) pour une discussion de 20 minutes sur les aspects identifiés. Chaque sous-groupe sélectionne les facteurs (positifs et négatifs) les plus pertinents.
- d) Chaque sous-groupe présente à l'assemblée les facteurs identifiés. Un débat est ensuite lancé pour analyser les différents facteurs et identifier, si possible, des tendances communes (20 min).
- e) Sur la base de la discussion menée, les participants se concentrent sur le point 2 : y a-t-il des recommandations réalistes et concrètes à formuler pour renforcer les relations entre l'Afrique et l'Europe ou sur ce qui doit être fait ? (30 min)
- f) Si des recommandations communes peuvent être mentionnées lors de la séance plénière, préparer collectivement des messages clairs d'après les éléments concrets identifiés, qui devront être présentés en plénière (10-15 min).